

## **RATIFIER LE TRAITE BUDGETAIRE CONSTITUE UNE GRAVE MENACE POUR LA BELGIQUE**

**Bonfond Olivier**

---

Malgré la vague de protestations qui se répand partout en Europe, les gouvernements européens ratifient les uns après les autres le fameux TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), également appelé traité budgétaire. Aujourd'hui, 11 pays l'ont déjà ratifié<sup>1</sup>. Le gouvernement français a lancé une procédure d'urgence pour faire de même le plus rapidement possible. La Belgique quant à elle n'a pas encore déposé de projet de loi en ce sens. On peut cependant supposer qu'après les élections communales et provinciales du 14 octobre, les choses s'accéléreront et que, Etat fédéral oblige, les 7 Parlements de Belgique lanceront la procédure de ratification. Contrairement au discours dominant qui le présente comme une simple question de bon sens, ce Traité représente une grande menace pour la Belgique, tant sur le plan économique que démocratique.

### **Une règle d'or absurde, injustifiable, antidémocratique et économiquement insensée**

**Absurde.** Un des éléments les plus importants de ce Traité est qu'il durcit les critères de Maastricht, en particulier en abaissant le seuil maximum de déficit budgétaire de 3% à 0,5% du PIB. Soyons clairs : aucun Etat membre n'arrivera à respecter ce critère. Au cours des trente dernières années, la Belgique n'a connu un déficit budgétaire inférieur à 0,5 % qu'à sept reprises. Aujourd'hui, alors que la récession s'installe dans l'UE et que les Etats ont déjà toutes les peines du monde à atteindre 3% de déficit, fixer un plafond de 0,5% est tout simplement absurde.

**Injustifiable.** On ne le répètera jamais assez, ce chiffre de 3% de déficit ne se justifie par aucune théorie économique. C'est un haut fonctionnaire, Guy Abeille qui, en une heure un soir de juin 1981, a tout simplement inventé ce chiffre, sur demande expresse de François Mitterrand, désireux d'avoir un chiffre rond et facile à retenir pour justifier les restrictions budgétaires en cours<sup>2</sup>. 3%, 0,5%, et pourquoi pas 2 ou 4% ? Au lieu de fixer des objectifs chiffrés ne reposant sur rien, il s'agit d'affirmer la chose suivante : s'il est a priori souhaitable de financer le développement d'un pays via des ressources qui ne génèrent pas d'endettement, un Etat doit pouvoir s'endetter sous certaines conditions, en particulier en période de récession, où la dépense publique peut s'avérer cruciale pour relancer l'activité économique. Plus globalement, un déficit peut se justifier pour réaliser des investissements productifs, socialement utiles et écologiquement durables.

**Antidémocratique.** En inscrivant cette « règle d'or » dans leur Constitution nationale, les Parlements nationaux décident d'abandonner une grande partie de leur souveraineté à des institutions européennes non élues. N'oublions pas qu'une des principales responsabilités des

---

<sup>1</sup> <http://www.consilium.europa.eu/policies/agreements/search-the-agreements-database?command=details&lang=en&aid=2012008&doclang=en>

<sup>2</sup> Le Parisien, 28 septembre 2012

Parlements est de voter le budget. Or, avec ce Traité, les budgets nationaux seront déterminés et contrôlés par la Commission européenne et la Cour de justice européenne. Celles-ci pourront infliger de manière quasi automatique des sanctions allant jusqu'à 0,1% du PIB du pays (350 millions d'euros pour la Belgique).

**Economiquement insensé.** Enfin, et c'est sans doute cela qui est le plus incroyable, cette politique de rigueur budgétaire débouchera sur des résultats inverses à ceux escomptés. En effet, les réductions drastiques de dépenses publiques provoquent une contraction de l'activité économique, qui elle-même provoque à la fois une baisse des rentrées fiscales et une augmentation du chômage et donc des dépenses sociales d'indemnisation. L'Etat ayant appliqué l'austérité pour diminuer son déficit budgétaire se retrouve au final avec un déficit en augmentation et un approfondissement de la récession...

Tous les chiffres confirment cette analyse. La Grèce, qui a déjà appliqué 9 plans d'austérité depuis 2010, a vu sa dette doubler en 3 ans tandis que son produit intérieur brut (PIB) connaîtra sa cinquième année consécutive de récession (-6,1% en 2011, -6,5% en 2012). Sans oublier que derrière ces chiffres un véritable drame social et humain : chômage, paupérisation, précarisation, exclusion sociale, suicides... sont en forte augmentation. Sans surprise, les autres pays qui ont expérimenté cette voie, comme l'Italie, l'Espagne ou le Portugal, connaissent des situations identiques. Pourquoi en serait-il autrement pour la Belgique ?

Malgré cette réalité et le fait que des centaines d'économistes dans le monde<sup>3</sup>, dont plusieurs « prix Nobel » d'économie, affirment depuis de nombreux mois que cette politique est économiquement insensée et suicidaire pour le Vieux Continent, tous les gouvernements de l'Union européenne sans exception continuent de faire le choix de l'austérité.

### **Dans le TSCG, il y a pire que l'article 3: l'article 4**

A côté de la fameuse « règle d'or » (article 3 du Traité), il existe une autre obligation très contraignante. En effet, l'article 4 du Traité stipule que lorsque la dette publique d'un pays est supérieure à 60% du PIB, ce dernier doit la réduire à un rythme moyen d'un vingtième par an. Cela signifie concrètement que la Belgique doit faire passer sa dette publique de 100% du PIB à 60% du PIB sur une période de 20 ans. Est-ce possible ? Oui, c'est envisageable. Mais uniquement dans une situation de forte croissance économique. En effet, lorsqu'il y a un bon taux de croissance économique, il « suffit » que le déficit budgétaire soit inférieur à la croissance économique pour que le ratio dette/PIB diminue. C'est d'ailleurs comme cela que, tout en étant systématiquement en situation de déficit budgétaire, et donc en ayant une dette qui augmente en valeur absolue d'année en année, la Belgique a réussi à faire passer sa dette de 134% du PIB en 1993 à 84% en 2007.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation radicalement différente. Si la croissance avoisine le zéro en Belgique au cours des prochaines années, ce qui est malheureusement probable - vu les choix politiques et budgétaires actuellement posés en Europe - la Belgique n'aura d'autre choix que de faire diminuer sa dette en valeur absolue. Concrètement, dans cette hypothèse de croissance nulle, cela signifie que, pour passer de 100% à 60% du PIB en 20 ans, il faudrait que les finances publiques se retrouvent en excédent d'un peu plus de 7 milliards d'euros chaque année pendant 20 ans. Or, cette situation ne s'est pas présentée une seule fois ces trente dernières années. Et par ailleurs, les effets pervers que provoquent mécaniquement les mesures d'austérité, ne permettront jamais d'atteindre un tel objectif. Sans parler des nouveaux sauvetages bancaires qui pointent à

---

<sup>3</sup> <http://www.franceinter.fr/depeche-plus-de-120-economistes-se-prononcent-contre-le-traite-europeen>

l'horizon qui vont provoquer de nouvelles hausses de l'endettement public, et donc obliger la Belgique à de nouvelles économies drastiques.

## **La Belgique peut décider de ne pas ratifier ce Pacte**

Le Traité budgétaire entrera plus que probablement en vigueur, puisqu'il ne manque plus qu'un seul état « à l'appel » de la ratification ! Ils sont 11 à l'avoir ratifié et il en faut 12 pour que le texte entre en vigueur. Pour autant, il ne s'appliquera pas aux Etats qui refusent de le ratifier. La Belgique peut donc encore décider, de manière souveraine, et au nom de l'intérêt général de sa population, de ne pas se soumettre à cette logique mortifère.

Si au contraire, la Belgique décide de le ratifier, ce texte ne s'appliquera pas uniquement à l'Etat fédéral mais bien à l'ensemble des pouvoirs publics et administrations locales (Régions, Communautés, Provinces, Communes, CPAS...). Les conséquences se feront donc sentir dans tous les aspects de la vie quotidienne des citoyens.

Les adeptes de l'austérité tentent de convaincre du caractère inévitable de ce Traité, notamment en raison de l'aide financière du MES (Mécanisme européen de Stabilité) auquel il donne accès en cas de difficultés. Cet argument ne tient pas la route quand on connaît la vraie nature du MES. Le MES, qui vient d'entrer en vigueur en octobre 2012 et s'apprête à remplacer définitivement le Fonds européen de Stabilité financière (FESF), n'est rien d'autre qu'une sorte de FMI européen. Cette institution va donc accepter de prêter de l'argent aux pays en difficulté mais à des conditions très strictes et très proches de celles qui ont déjà été imposées pendant deux décennies à plus de 100 pays du Sud, avec les résultats que l'on sait : explosion de la dette<sup>4</sup>, de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale.

Si l'austérité ne fonctionne pas, il faut la refuser !



---

<sup>4</sup> La dette publique des PED a quadruplé, passant de 350 milliards de dollars en 1980 à 1.580 milliards de dollars en 2010